

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 04 février 2016 à 20 heures**

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFFER et Henri WENCK.

Absents excusés : MM les Adjointes Sylvie GOEPFERT et Fabien WEIDER.

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mme GOEPFERT à M SCHICKLIN, M WEIDER à M ESTERMANN.

### Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2016
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme  
Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
4. Affaires générales
  - 4.1 Réalisation d'une étude avant l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude
  - 4.2 Projet d'aménagement de la rue des Acacias
  - 4.3 Projet de réalisation d'une piste cyclable
5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
  - 5.1 Fixation des limites ou conditions des délégations dans certains domaines
  - 5.2 Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

### **1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2016**

M le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016 a été transmis aux élus par mail le 28 janvier 2016.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport des délégués :**

M l'Adjoint SCHICKLIN s'est rendu à la réunion de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau du 1<sup>er</sup> février 2016.

De nombreuses questions ont été soulevées par rapport aux services qui n'ont pas été exécutés correctement, tels que le balayage de la voirie et l'entretien de l'éclairage public.

D'autres interrogations des usagers ont été transmises aux responsables de la structure quant aux déchetteries, dont certains sites devaient être fermés.

### **3. Urbanisme**

Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Suite aux décisions du Conseil Municipal du 21 janvier 2016, Monsieur le Maire propose aux élus de débattre sur le PADD du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les prescriptions des services de l'Etat ont été prises en compte dans le document par le Cabinet d'Etudes.

M le Maire précise que ce PADD sera à la disposition du public à la mairie de suite et jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal. Le document peut être consulté et les remarques pourront être consignées dans un registre spécial.

M le Maire propose de faire distribuer dans tous les foyers de la commune une lettre d'information listant les changements apportés au projet par rapport au premier document.  
Enfin, il propose aux élus d'approuver le PADD du PLU en révision.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver le Plan d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme.

#### **4. Affaires générales**

##### **4.1 Réalisation d'une étude avant l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude**

La parole est à M l'Adjoint ESTERMANN.

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » dans laquelle la commune s'est engagée pour la préservation de la ressource en eau, M l'Adjoint explique la marche à suivre pour obtenir la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude, à raison de 60 %.

La commune ferait l'achat de l'appareil et toucherait les subventions de l'Agence de l'Eau et du Syndicat d'eau.

La machine resterait propriété de la commune de Michelbach-le-Bas et pourrait être prêtée aux communes membres du Syndicat, soit Attenschwiller et Michelbach-le-Haut.

Une convention entre les trois communes devra être établie pour définir les modalités de prêt.

L'obtention des subventions est conditionnée par la présentation, avant l'acquisition de l'appareil, d'une étude comportant un audit des pratiques phytosanitaires dans la commune, la liste des espaces communaux à entretenir et le choix des méthodes de désherbage.

M l'Adjoint propose de confier la réalisation de cette étude à la société FREDON au prix de 2 025,- € HT, en précisant que cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'approuver le devis de la Société FREDON Alsace pour la réalisation du document nécessaire pour le changement des pratiques de désherbage, au prix de 2 025,- € HT,

**CHARGE** M le Maire de signer le devis et d'inscrire la somme nécessaire au budget de l'exercice en cours.

##### **4.2 Projet d'aménagement de la rue des Acacias**

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

Il explique que dans cette rue, il y a lieu de refaire en premier la distribution de l'eau potable, ensuite le réseau d'assainissement car les tuyaux sont en très mauvais état et semblent ne pas être bien positionnés. Lorsque ces travaux seront achevés, il faudra remplacer la voirie à partir de la rue de Blotzheim, et poser les réseaux secs.

Le projet dans son ensemble, à part le réseau d'eau potable pris en charge par le Syndicat d'eau, est chiffré à la somme de 153.000 € HT.

M Nicolas RICHERDT estime que le projet peut être inscrit au Budget de l'exercice mais qu'il faut attendre le résultat des demandes de subvention avant de lancer le chantier.

M le Maire rejoint M RICHERDT et propose que le Syndicat d'eau effectue les travaux le concernant.

La commune attendra une position claire au niveau des subventions et le dossier sera représenté au Conseil Municipal à ce moment-là.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**CHARGE** M le Maire d'inscrire au Budget primitif 2016, la somme nécessaire à la réfection de la rue des Acacias.

#### 4.3 Projet de réalisation d'une piste cyclable

Il s'agit de créer une voie cyclable à partir de la rue des Vergers jusqu'à Blotzheim.

M le Maire explique que cette piste se réalisera en collaboration avec la ville de Blotzheim.

De leur côté, la partie hors agglomération sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération, le reste par la ville.

Lors d'un entretien avec les élus de la ville de Blotzheim, il a été convenu que ce serait la Communauté d'Agglomération qui piloterait le projet et lancerait les appels d'offres pour la réalisation des travaux.

M l'Adjoint SCHICKLIN précise que l'enrobé est prévu sur 4 mètres de large environ et que le projet, sur la commune de Michelbach-le-Bas, est chiffré à 72 500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'inscrire au Budget Primitif 2016 la somme nécessaire à la réalisation de la piste cyclable.

### **5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

#### 5.1 Fixation des limites ou conditions des délégations dans certains domaines

Dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal le 8 octobre 2015, il convient de fixer des limites dans les domaines ci-dessous :

- < 2° : détermination des tarifs des différents droits : Le Conseil Municipal ne fixe pas de limite,
- < 3° : réalisation des emprunts : Le Conseil Municipal fixe la limite aux montants inscrit aux budgets,
- <15° : délégations de l'exercice des droits de préemption en vertu de l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme : Le Conseil Municipal ne fixe pas de limite,
- <16° : Actions en justice : Le Conseil Municipal ne fixe pas de limite,
- <17° : règlement des dommages provoqués par les véhicules municipaux : Le Conseil Municipal fixe la limite à hauteur de la franchise,
- <20° : réalisation de lignes de trésorerie : le Conseil Municipal ne fixe pas de limite,
- <21° : exercice du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme : Le Conseil Municipal ne fixe pas de limite.

#### 5.2 Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal :

Néant.

### **6. Divers.**

#### Carnaval :

Mme BIRSINGER précise que 24 enfants sont inscrits pour le défilé de carnaval fixé au 11 février prochain. Elle rappelle que la « récré des séniors » est organisée le même jour et que les participants au défilé, enfants et accompagnateurs sont attendus à la salle des fêtes pour prendre le goûter en commun. Après le défilé, il est prévu une bataille de confettis et un concours du plus beau costume. Enfin, des jeux de société seront disponibles pour tous.

#### Participation citoyenne :

Suite à la signature du protocole de participation citoyenne, Monsieur Michel MEYER se renseignera sur la signalétique à placer aux entrées du village.

#### Limitation de vitesse :

Pour la prochaine séance du Conseil Municipal, M le Maire demande de réfléchir aux actions à entreprendre afin de limiter la vitesse des automobilistes dans le village.

#### Don du sang :

Mme Sophie GOEPFERT, déléguée des donneurs de sang, précise qu'au cours de la collecte du 2 février 2016 à Michelbach-le-Bas, elle a comptabilisé 40 prélèvements dont 3 premiers dons.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 50.